

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AFR 44/010/2007 (Public)
Bulletin n° : 070
ÉFAI
12 avril 2007

Élections au Nigéria. C'est à l'impunité qu'il faut s'attaquer, pas aux droits humains !

Dans un rapport rendu public ce jeudi 12 avril, recensant les actes de violence politique et donnant des précisions sur un certain nombre d'assassinats politiques, Amnesty International et plusieurs organisations de la société civile nigériane demandent instamment au gouvernement nigérien et aux candidats politiques de prendre de toute urgence des mesures effectives pour mettre fin aux atteintes aux droits humains et de s'abstenir d'inciter à la violence politique avant, pendant et après les élections d'avril 2007.

Depuis mars 2006, plusieurs candidats à des postes politiques ont été tués, dont deux candidats au poste de gouverneur d'État dans les élections primaires qui se sont tenues à Lagos et dans l'État d'Ekiti. De nombreux autres hommes politiques et candidats politiques ont été victimes d'agressions violentes ou de tentatives d'assassinat.

À deux jours du premier tour des élections du 14 avril, Amnesty International continue de recevoir des témoignages d'agressions à caractère politique, d'assassinats, de destruction de biens, d'affrontements violents entre partis politiques rivaux et de menaces et actes d'intimidation à l'égard de candidats politiques et de leurs partisans. Des femmes candidates potentielles, groupe déjà sous-représenté aux élections, ont également signalé avoir reçu des menaces et avoir fait l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation de la part de leurs opposants.

Ce contexte de violence politique n'est pas nouveau. Les élections de 1999 et 2003 avaient été marquées par plusieurs assassinats politiques, mais du fait de la passivité du gouvernement et de l'absence d'enquête effective, aucun procès en justice n'avait eu lieu, ce qui a contribué à forger la perception actuelle dominante dans la classe politique, qui voit dans la violence un outil légitime de campagne en période d'élection.

Le Nigéria a l'obligation au regard du droit international de respecter et de protéger les droits humains, ce qui implique que des mesures effectives soient prises pour combattre l'impunité. Ce n'est qu'en clarifiant les faits, en établissant les responsabilités et en jugeant lors de procès conformes aux normes internationales d'équité les auteurs présumés d'atteintes aux droits humains que la confiance dans la justice pourra être rétablie et les droits humains protégés au Nigéria.